

Communauté de pratique de Plans et processus adaptés au climat

Mandat

Felix Vandergrift

À PROPOS DE L'INITIATIVE LEADERSHIP LOCAL POUR L'ADAPTATION CLIMATIQUE

Le 3 juin 2024, le Fonds municipal vert (FMV) de la FCM a lancé sa nouvelle initiative Leadership local pour l'adaptation climatique (LLAC). Cette initiative de 530 millions de dollars représente l'un des investissements les plus importants réalisés par le Canada dans la création de collectivités viables et résilientes face aux effets des changements climatiques et constitue une initiative clé dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada. Axée sur le renforcement des capacités, cette initiative offrira des formations et des activités de renforcement des compétences qui permettront aux administrations locales d'accroître la résilience des collectivités et d'obtenir les outils dont elles ont besoin pour réaliser une planification proactive et équitable en matière d'action climatique.

Par le biais d'offres de financement et de renforcement des capacités offertes aux administrations locales, l'initiative LLAC soutiendra la planification, la mise en œuvre et le financement de l'adaptation dans le but d'aider les municipalités et leurs partenaires à renforcer la résilience des collectivités à long terme. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour les municipalités d'améliorer leur résilience climatique de manière proactive tout en adoptant une approche équitable et inclusive. D'ici 2031, l'initiative aura permis de financer plus de 1 400 activités municipales et de renforcer les capacités de milliers de personnes.

Pour soutenir la résilience climatique à long terme, l'initiative LLAC adoptera une approche à trois volets :

- Plans et processus adaptés au climat : Intégration des principes de résilience climatique équitable et inclusive dans les plans, les processus et les systèmes de gestion municipaux, comme les systèmes de gestion des actifs.
- Adaptation en action : Augmentation des mesures d'adaptation climatique équitables mises en œuvre par les municipalités canadiennes.
- Financement de l'adaptation : Augmentation des nouveaux modèles de financement utilisés par les municipalités canadiennes pour financer les projets d'immobilisations liés à l'adaptation aux changements climatiques.

Pour soutenir ce travail, le FMV et ses partenaires offriront des activités de renforcement des capacités telles que l'apprentissage facilité par les pairs, des cohortes affectées à des enjeux communs en matière d'adaptation ainsi que de l'assistance technique, de la formation et de l'accompagnement. Des produits de connaissance, notamment des guides, des cours et d'autres ressources, seront également élaborés et diffusés par le FMV, ses partenaires et ses collaborateurs pour faciliter la mise en œuvre du programme.

À PROPOS DE PLANS ET PROCESSUS ADAPTÉS AU CLIMAT

Le volet Plans et processus adaptés au climat a pour objectif d'élargir les subventions et les activités de renforcement des capacités en vue de favoriser la prise de mesures d'adaptation aux changements climatiques *équitables* et de créer des collectivités prêtes à faire face aux changements climatiques. Le financement offert vise

à aider les municipalités à élaborer les stratégies nécessaires pour composer avec les risques climatiques et garantir leur résilience à long terme. L'objectif est d'aider les municipalités à élaborer des plans d'adaptation équitables et en harmonie avec la nature.

À PROPOS DE CETTE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Dans le but de **créer des occasions d'apprentissage entre pairs dans le cadre du volet Plans et processus adaptés au climat (PPAC) de l'initiative LLAC**, l'équipe de renforcement des capacités du FMV lancera la Communauté de pratique (CdP) de PPAC en mars 2025. **La CdP offrira la possibilité aux membres du personnel qui dirigent des projets dans le cadre du volet PPAC ou qui y prennent part d'entrer en contact avec des pairs de partout au Canada, de discuter des défis communs et des pratiques exemplaires et d'apprendre les uns des autres et des experts du domaine dans le but d'acquérir les connaissances, les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien leurs projets.** Les membres s'engagent à participer activement à la CdP, à aborder leurs expériences et leurs apprentissages et à contribuer à l'élaboration de nouvelles pratiques exemplaires en vue d'aider les municipalités canadiennes à composer avec les effets des changements climatiques.

Étendue des activités

La CdP aura pour objectif d'offrir des occasions d'apprentissage aux élus municipaux, aux employés municipaux et aux autres acteurs de soutien sur les mesures de résilience climatique et d'intégration équitables. Dans cette optique, son objectif consiste à offrir aux membres un espace pour :

- échanger des connaissances, des ressources et des pratiques exemplaires sur l'élaboration d'évaluations des risques climatiques, de plans et de stratégies d'adaptation, et plus encore;
- entrer en contact avec des spécialistes en matière de changements climatiques, de planification, d'actifs naturels, de mesures d'adaptation équitables, de Réconciliation, etc.
- accéder à des formations de groupe et à des occasions de perfectionnement professionnel;
- prendre connaissance des ressources nationales et des activités de renforcement des capacités liées à l'initiative LLAC.

La CdP explorera les aspects suivants du volet PPAC :

- Les questions relatives au personnel, aux partenariats et à la gouvernance, telles que la mise en place d'équipes interfonctionnelles et la mobilisation des conseils municipaux autour des enjeux climatiques.
- L'élaboration et la préparation de processus et de documents, comme les évaluations des risques climatiques, les évaluations d'impact, la hiérarchisation des risques, la collecte de données et les outils d'évaluation.
- L'établissement de réseaux et de relations de collaboration avec les parties prenantes, les détenteurs de droits, les organisations partenaires et d'autres acteurs afin de déterminer et de hiérarchiser les plans d'adaptation inclusifs.

Veillez noter que la CdP ne se veut pas un espace pour la représentation des intérêts, mais plutôt un espace d'apprentissage entre pairs.

Admissibilité et adhésion

Membres :

- La participation à cette CdP est ouverte au **personnel municipal** et aux **élus** qui se sont engagés à mettre en œuvre des mesures visant à adapter équitablement leur collectivité aux incidences des changements climatiques, peu importe leur niveau d'expérience dans le domaine de la résilience climatique.
- Pour maintenir une base de membres active et dynamique, le FMV recommande d'avoir **1 à 3 membres principaux par municipalité**. Les membres principaux peuvent également désigner des remplaçants qui recevront les communications de la CdP et pourront participer de manière ponctuelle aux réunions.
- Les membres principaux doivent s'engager à participer à un minimum de 4 réunions par année civile.

Invités :

Le personnel du FMV invitera des conférenciers et des animateurs à participer aux réunions de la CdP en fonction des besoins et des intérêts du groupe. Les invités pourraient être des praticiens ou des représentants de diverses organisations.

Les membres sont encouragés à inviter des collègues municipaux à participer à certaines réunions au cas par cas, lorsque cela s'avère pertinent. Aucun avis ou approbation n'est requis. Ces personnes ne recevront pas les communications régulières liées à la CdP.

Format et fréquence des réunions

- Les réunions se tiendront **tous les deux mois pendant une heure et demie par le biais de la plateforme Zoom**. D'autres réunions pourraient être organisées au besoin.
- Les réunions consistent généralement en une courte présentation suivie d'une période relativement longue consacrée à l'apprentissage entre pairs, à des discussions et à des ateliers.
- Les thèmes prioritaires seront définis en consultation avec les membres de la CdP.
- Pour tenir compte de la disponibilité des participants sur différents fuseaux horaires, les réunions auront généralement lieu le **troisième jeudi** des mois suivants, de **13 h à 14 h 30 (HE)** :
 - Mars 2025
 - Mai 2025
 - Juillet 2025
 - Septembre 2025
 - Novembre 2025
 - Janvier 2026
 - Mars 2026

- Au besoin, les réunions pourront être reportées afin d'éviter les conflits avec d'autres événements municipaux liés à l'adaptation et aux changements climatiques, en cas de jour férié ou pour laisser la place à d'autres activités pertinentes pour les membres de la CdP.
- Cette CdP sera bilingue, et les membres sont invités à participer dans la langue officielle de leur choix. Les séances se dérouleront en anglais avec un soutien linguistique en français. **La situation sera inversée pour une réunion sur quatre, alors que cette séance se déroulera en français, avec un soutien linguistique en anglais.** Les diapositives, les résumés et les ordres du jour seront toujours accessibles dans les deux langues. D'autres documents importants des réunions seront traduits en fonction des besoins.
- Le format des activités de la CdP sera adapté pour répondre aux besoins des membres et sera mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de ces besoins.

Événements en personne

Reconnaissant la valeur des rencontres en personne pour le développement de relations et l'apprentissage entre pairs, la FCM s'engage à organiser les événements en personne suivants pour les membres de la CdP :

- La première réunion de la CdP, et donc son coup d'envoi, aura lieu lors du Forum Villes viables 2024 de l'ICLEI à Vancouver.
 - Événement parallèle destiné à ceux qui ont demandé ou souhaitent demander du financement au titre de l'initiative LLAC.
 - Présentation des principaux renseignements sur le rôle des CdP dans le cadre de l'initiative LLAC.
 - Occasion idéale pour les participants d'échanger sur le projet qu'ils ont l'intention de réaliser.
 - Occasion idéale de partager les sujets que les membres aimeraient aborder dans le cadre de leur CdP.
- Une réunion en personne des membres de la CdP sera organisée chaque année, parallèlement à la Conférence sur les collectivités durables de la FCM ou à une autre conférence ou à un autre événement national pertinent.

Veillez noter que les bénéficiaires d'un financement dans le cadre de l'initiative LLAC peuvent utiliser une partie de leur subvention pour payer le temps de travail et les frais de déplacement de leur personnel participant à ces réunions, et doivent donc prévoir une ligne pour ces dépenses lorsqu'ils préparent le budget de leur proposition. (Pour obtenir plus de détails, voir la section « Voyage et hébergement » sous « Cos admissibles » à l'annexe B du Guide de présentation d'une demande de l'initiative Leadership local pour l'adaptation climatique, publié en mai 2024).

Rôles et responsabilités

Personnel du FMV

Le personnel du FMV gèrera la communauté et fournira un soutien administratif afin de veiller à ce que le groupe atteigne ses objectifs, en s'acquittant notamment des tâches suivantes :

- En ce qui concerne les réunions, se charger du calendrier, du contenu, des ordres du jour, de l'interprétation simultanée, des liens Zoom, des diapositives/ressources et d'autres aspects logistiques.

- Préparer et diffuser les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents connexes des réunions.
- Mettre en place la technologie et le soutien linguistique pour les réunions.
- Réaliser des sondages sur le déroulement des événements.
- Inviter des invités et des conférenciers.
- Animer les réunions.
- Gérer un dossier de documents partagés.
- Tenir à jour la liste des membres et intégrer les nouveaux membres.
- Rassembler la documentation et les leçons retenues et les diffuser auprès des membres du groupe et d'autres municipalités et parties prenantes intéressées, s'il y a lieu.
- Coordonner les évaluations périodiques et adapter le format et les activités pour répondre aux besoins et aux commentaires des membres.

Membres de la CdP

Les membres de la communauté de pratique s'engagent à participer activement aux activités du groupe et à contribuer à la réalisation de ses objectifs, notamment par les moyens suivants :

- Assister régulièrement aux réunions, ou désigner un remplaçant le cas échéant, en s'efforçant d'assister à au moins 4 des séances mentionnées ci-dessus.
- Partager des expériences, des connaissances et des ressources avec les membres afin de permettre à tous de mieux relever leurs défis et mettre en œuvre leurs programmes et afin de soutenir la conception et la mise en œuvre efficaces d'autres initiatives d'adaptation locales.
- Diffuser l'information pour faire progresser l'adaptation au Canada (p. ex. évolution des programmes et des politiques, recherche, ressources en matière de connaissances, événements).
- Fournir, au moment opportun, des commentaires et une rétroaction sur les activités de la CdP.
- Contribuer à l'évaluation annuelle de la CdP et de ses outils.

Les membres sont encouragés à partager des renseignements sur d'autres activités d'apprentissage liées à l'adaptation aux changements climatiques avec le groupe et avec le personnel du FMV afin d'éviter la duplication des activités et d'aider à promouvoir ces événements à plus grande échelle.

Communications du groupe

Les membres seront invités à accéder à un dossier Sharepoint pour la CdP d'Adaptation en action hébergé par la FCM. Cette plateforme permettra aux membres d'accéder aux documents des réunions précédentes et de partager des ressources liées à la CdP. La FCM fournira un soutien technique pour que les membres puissent accéder à la plateforme. L'utilisation de Sharepoint sera évaluée périodiquement pour s'assurer qu'elle répond aux besoins du groupe.

Code de conduite

La CdP a établi les normes suivantes pour aider les membres à travailler et à collaborer efficacement pendant les réunions :

- **Contribuer au bon fonctionnement du groupe** en respectant les heures de début et de fin des séances.
- **S’engager à préserver la confidentialité** des histoires personnelles de chacun.
- **Communiquer de manière sincère** en partageant ses propres expériences vécues et éviter de parler au nom des autres.
- **S’efforcer de rester à l’écoute** et engagé pendant les séances et éviter de faire plusieurs choses à la fois.
- **Rester ouvert** en prenant conscience des jugements et des a priori que l’on porte sur soi ou sur les autres et essayer de les mettre de côté, si possible.
- **Faire preuve de curiosité** : écouter dans le but d’apprendre, et chercher d’abord à comprendre, puis à être compris.
- **Prendre sa place et faire de la place** pour que toutes les voix puissent être entendues.
- **Accueillir et respecter la diversité** en reconnaissant que de nombreux points de vue et vérités sont réels et peuvent coexister.
- **Accepter et s’attendre à ce que certaines choses n’aboutissent à aucune conclusion claire ou définitive** : ce travail est complexe, et il se peut que certaines questions restent sans réponse. Cela est normal et fait partie du processus d’apprentissage.
- **Attribuer les meilleures intentions aux autres participants, sans négliger l’incidence possible.**

Évaluation

Les membres seront invités à répondre à un court sondage à la fin de chaque réunion et à participer à une évaluation annuelle des activités de la CdP. Ces commentaires aideront le personnel du FMV à adapter la CdP pour qu’elle réponde aux besoins des membres et à rendre compte de l’efficacité des activités de renforcement des capacités du FMV liées à l’initiative LLAC. Ce mandat sera mis à jour périodiquement sur la base des commentaires des membres.

Devenir membre

Pour profiter pleinement des possibilités d’apprentissage entre pairs et de réseautage offertes par cette initiative, il est préférable d’y participer dès son lancement en février. Par conséquent, le personnel municipal et les élus qui souhaitent se joindre à la CdP sont invités à soumettre leur [formulaire d’inscription](#) avant le **vendredi 24 janvier 2025 à 17 h (HE)**, afin d’être en mesure de participer à l’ensemble des réunions qui auront lieu pendant l’année. Les inscriptions après cette date seront toujours acceptées, mais nous demandons toujours aux membres d’assister à un minimum de quatre réunions au cours de l’année. Pour cette raison, les personnes qui soumettront leur candidature après la réunion de juillet 2025 seront invitées à s’inscrire l’année suivante.

Veillez noter que les membres seront acceptés selon le principe du premier arrivé, premier servi. La sélection pourrait également tenir compte de la répartition géographique des municipalités. Les CdP seront gérées en tenant compte des principes de Réconciliation, d’équité, d’inclusion et de lutte contre le racisme.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à Felix Vandergrift, Agent, Développement des événements | Programme de gestion de actifs municipaux) : fvandergrift@fcm.ca.